

SPIP MARTINIQUE

UNE DÉLÉGATION ARRIVE : NOUS ATTENDONS PLUS QU'UN CONSTAT

La venue d'une délégation au SPIP de la Martinique doit être l'occasion de regarder au-delà des mesures visibles mises en œuvre depuis le 15 Juillet 2026.

Des équipements ont été installés et la sécurisation matérielle du service a évolué. **Mais les difficultés du SPIP ne commencent pas le 15 Juillet. Et elles ne se sont pas toutes arrêtées après le 15 Juillet.**

AVANT LE 15 JUILLET : DES RISQUES IDENTIFIÉS, UNE PRÉVENTION ENCORE A CONSOLIDER

Avant le 15 juillet, la sécurité faisait déjà l'objet de réflexions et de travaux au sein du service. Le CSA du 3 juillet faisait cependant apparaître plusieurs dispositifs encore à formaliser, à structurer ou à rendre pleinement opérationnels.

Le 15 juillet impose aujourd'hui d'examiner les suites réellement données à ces travaux et leur traduction concrète dans l'organisation du service.

APRÈS LE 15 JUILLET : LA DIRECTION À L'ÉPREUVE DES FAITS

Les événements du 15 Juillet auraient également dû conduire à **interroger notre organisation et nos circuits de décision. Depuis plusieurs notes de service ont été mises en place afin de préciser les procédures de sécurité et la conduite à tenir en cas d'incident.**

Or **les remontées des personnels continuent de faire apparaître des difficultés** : circulation de l'information, gestion des personnes signalées, consignes parfois insuffisamment lisibles, organisation des entretiens, formalisation du mode dégradé, mais également capacité à obtenir une décision ou un arbitrage lorsque les responsables habituels sont absents.

Un intérim doit permettre au service de continuer à fonctionner. Les responsabilités doivent être identifiées. Les délégations doivent permettre de décider. **Les arbitrages nécessaires doivent pouvoir être rendus indépendamment des présences et des absences.**

Lorsque ce fonctionnement se grippe, le problème ne disparaît pas. Il descend dans le service. Les personnels cherchent l'information, sollicitent plusieurs interlocuteurs, attendent les arbitrages, s'adaptent et finissent par compenser pour maintenir l'activité.

Pour un collectif déjà éprouvé, cette incertitude organisationnelle alimente les tensions, fragilise les conditions de travail et constitue un facteur de risques psychosociaux qui ne peut être ignoré.

À LA DÉLÉGATION : REGARDEZ AUSSI CE QUI NE SE VOIT PAS

Les équipements de sécurité se voient. Les fragilités d'une organisation beaucoup moins. **Leurs conséquences, les personnels les vivent.**

La CGT-IP Martinique attend donc que soient examinés les suites données aux alertes antérieures au 15 Juillet, mais aussi l'organisation actuelle de la sécurité : son pilotage, la continuité de direction, la capacité de cette dernière à décider et à agir quelles que soient les absences.

LA PROTECTION MATERIELLE DES AGENTS EST INDISPENSABLE MAIS ELLE NE PEUT ÊTRE PLEINEMENT EFFECTIVE SANS UNE DIRECTION ORGANISÉE À LA HAUTEUR DES ENJEUX DE SÉCURITÉ AUXQUELS LE SERVICE EST CONFRONTÉ.

Bureau de la CGT IP Martinique

Le 20 Septembre 2026